

Les sorties scolaires

Textes de référence :

- Circulaire n°99-136 du 21 sept.1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (BOEN Hors Série N°7 du 23 sept.1999)
- Circulaire n°2005-001 du 5 janv.2005, relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré (BOEN N°2 du 13 sept.2005)

Sortie régulière : obligatoire et gratuite pour toutes les familles					
Initiative	L'enseignant en conformité avec les projets et les programmes				
Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur d'école (copie adressée à l'IEN) - L'IEN valide le cahier des charges (si partenariat avec un intervenant extérieur) 				
Délais de constitution du dossier	Avant le début du cycle de travail				
Encadrement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Elémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>Attention aux activités spéciales et notamment les activités à risque demandant un taux d'encadrement spécifique et éventuellement des agréments</i></td> </tr> </table>	<p>Maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves 	<p>Elémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves 	<i>Attention aux activités spéciales et notamment les activités à risque demandant un taux d'encadrement spécifique et éventuellement des agréments</i>	
<p>Maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves 	<p>Elémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves 				
<i>Attention aux activités spéciales et notamment les activités à risque demandant un taux d'encadrement spécifique et éventuellement des agréments</i>					
Qualification	<ul style="list-style-type: none"> - Adultes (encadrement de la vie collective) - Si activité à risque, intervenants qualifiés et/ou agréés 				
Assurance	NON (information aux familles)				
Pièces à fournir	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- demande d'autorisation (annexe 1)</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>- fiche de transport (annexe 3)</td> <td></td> </tr> </table>	- demande d'autorisation (annexe 1)		- fiche de transport (annexe 3)	
- demande d'autorisation (annexe 1)					
- fiche de transport (annexe 3)					

Sortie occasionnelle sans nuitée : sur temps scolaire obligatoire et gratuite / hors temps scolaire facultative

Initiative	L'enseignant en conformité avec les projets et les programmes	
Autorisation	Le Directeur d'école (copie adressée à l'IEN)	
Délais de constitution du dossier	3 jours avant la sortie	
Encadrement	Maternelle : - 2 adultes <u>au moins</u> dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves	Elémentaire : - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
	<i>Attention aux activités spéciales et notamment les activités à risque demandant un taux d'encadrement spécifique et éventuellement des agréments</i>	
Qualification	- Adultes (encadrement de la vie collective) - Si activité à risque, intervenants qualifiés et/ou agréés (EPS) - Secouriste (en bateau)	
Assurance	- <u>sur temps scolaire</u> : NON (information aux parents) - <u>hors temps scolaire</u> : OUI (autorisation des parents)	
Pièces à fournir	- demande d'autorisation (annexe 1 bis)	
	- fiche de transport (annexe 3)	

Sortie occasionnelle avec nuitée(s) : facultative

Initiative	L'enseignant en conformité avec les projets et les programmes	
Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Avis du Directeur - Avis de l'IEN - Autorisation de l'IA-DSDEN (après l'avis de l'IA d'accueil si hors département) 	
Délais de constitution du dossier	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans le département</u> : 5 semaines - <u>Hors département</u> : 8 semaines - <u>A l'étranger</u> : 10 semaines 	
Encadrement	<p>Maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves 	<p>Elémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 adultes au moins dont l'enseignant quel que soit l'effectif - Au-delà de 20 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 10 élèves
	<i>Attention aux activités spéciales et notamment les activités à risque demandant un taux d'encadrement spécifique et éventuellement des agréments</i>	
Qualification	<ul style="list-style-type: none"> - Adultes (encadrement de la vie collective et BAFA conseillé) - Si activité à risque, intervenants qualifiés et/ou agréés (EPS) - Un titulaire de l'AFPS ou brevet de secouriste obligatoire 	
Assurance	OUI (autorisation des familles)	
Pièces à fournir	- demande d'autorisation de la sortie scolaire avec nuitée(s) (annexes 2 et 2 suite)	
	- fiche d'information sur le transport (annexe 3) et prévoir la fiche à remplir au moment du départ (annexe 4)	
	- schéma de conduite du transporteur	
	- qualification des intervenants (photocopies des diplômes, BE pour les activités à risque)	
	- photocopie de l'AFPS d'un des adultes accompagnateurs	
	- emploi du temps du séjour	
- projet pédagogique de la classe		